



Note du think tank de l'Europe de la Santé

Renforcer la mobilité internationale des étudiants en santé pour répondre aux évolutions de notre système de santé

Janvier 2023

Notre système de santé fait face à des problématiques d'accès aux soins et de considération de l'impact de l'environnement sur notre santé qui nécessitent de faire évoluer nos pratiques professionnelles et la formation des étudiants en santé. Dans un besoin de favoriser la collaboration entre professionnels et la montée en compétence des acteurs sur des pratiques One Health, le partage de connaissances entre acteurs internationaux et la découverte de bonnes pratiques à l'étranger n'ont jamais été aussi pertinents. Pourtant, les étudiants en santé qui devront vivre leurs professions à l'aune de ces enjeux de santé publique ne disposent que d'un accès très limité en France à la mobilité internationale. La présente note rédigée par le think tank de l'Europe de la Santé, composée de jeunes professionnels du monde de la santé, présente les enjeux et les freins à la mobilité dans les études de santé.

Une mobilité internationale limitée pour les étudiants en santé

Le programme Erasmus + (European Action Scheme for the Mobility of University Students), créé en 1987 a pour objectif de faciliter la mobilité étudiante en créant des partenariats pédagogiques et administratifs entre les universités européennes. Gage de l'intérêt de la jeunesse française pour la mobilité internationale, la France est le premier pays pourvoyeur en mobilité Erasmus avec 48 772 étudiants en 2018¹. Le recueil de témoignages fait par la Fédération Nationale des Étudiant-e-s en Kinésithérapie (FNEK) auprès des étudiants ayant effectué un stage international en est la parfaite illustration². Ces derniers ont apprécié pouvoir « *découvrir de nouvelles facettes dans la pratique de la kinésithérapie* », travailler dans un système de soins différent du nôtre et relatent s'être enrichis sur le plan du développement personnel et de l'ouverture d'esprit.

Représentant plus de 12% des étudiants en France, les étudiants des filières médicales et paramédicales ne représentent pourtant que 2% des départs en France.³ Cette sous-représentation se relève inquiétante tant pour leur développement personnel que pour l'avenir de leurs professions. En effet, comment appréhender les enjeux sanitaires transnationaux si les étudiants en santé de notre pays ne peuvent enrichir leurs professions d'un savoir et savoir-faire internationaux ?

¹ Agence France Erasmus+, 2020, [Rapport d'activités 2019](#).

² Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie, 2020. [Stagiaire Kiné à l'international-Edition 2020](#).

³ Pauline Bluteau, 2021. [Les étudiants en santé, frileux à l'idée d'effectuer une mobilité internationale ?](#)

Un déficit chronique d'information sur les opportunités de mobilité

La mobilité internationale n'est tout d'abord pas un acquis pour l'ensemble des étudiants en santé. Ces derniers sont tributaires d'une signature de la charte Erasmus + par leur établissement qui n'est par exemple pas effectuée dans tous les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), créant une inégalité entre les étudiants en soins infirmiers en fonction de leur lieu de formation. Lorsque ces dispositifs de mobilité existent, le niveau d'information sur ces opportunités se révèle toutefois insuffisant et ce quelle que soit la filière.

L'Association Nationale des Etudiant.e.s Sages-Femmes (ANESF) a mené en 2016 une étude sur le désir d'exercice et de mobilité des étudiants sages-femmes français. 93,4% des étudiants ayant participé à l'enquête ont déclaré ne pas disposer d'informations nécessaires au choix éclairé d'une destination. Un recueil de témoignages mené en 2022 par l'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie-Dentaire (UNECD) auprès d'étudiants issus de différentes universités en France témoigne du manque de communication des administrations sur les opportunités de mobilité. Si les fédérations étudiantes mènent un travail de pédagogie auprès des étudiants pour les informer et les accompagner sur les opportunités mises à leur disposition, elles ne peuvent pallier seules ce déficit d'information des organismes de formation. Ce constat est également établi à l'échelle continentale, comme le démontre un sondage de l'association européenne des étudiants en pharmacie (EPSA) mené en 2018 auprès de 1000 étudiants européens en pharmacie. Près de 86% des sondés déclaraient ne pas avoir pris part à une mobilité Erasmus et 75% d'entre eux considéraient disposer d'une information insuffisante ou moyenne sur ces dispositifs.

L'absence d'harmonisation des formations de santé à l'échelle européenne

La Directive 2013/55/EU du Parlement européen et du Conseil engage les États membres à la reconnaissance de diplômes et de compétences des professions de santé. Néanmoins, des différences notables dans le cadre général de la reconnaissance mutuelle des qualifications peuvent entraver la mobilité des étudiants en santé. Pour les masseurs-kinésithérapeutes, la durée de la formation varie d'un État membre à l'autre en étant de 5 ans en France et 3 ans dans la plupart des autres États membres. En outre, si la directive 2005/36/CE fixe une durée minimale de formation, elle ne précise pas le contenu des formations que doivent recevoir les futurs professionnels de santé. Le périmètre des actes autorisés peut ainsi être différent d'un État membre à l'autre, comme en témoigne le pouvoir de diagnostic et droit de prescription dont disposent les sages-femmes en France, qui n'existent pas dans la plupart des autres États membres où la profession est considérée comme paramédicale⁴.

La directive 2005/36/CE telle que révisée en 2013, prévoit la possibilité pour les États membres de travailler respectivement à la mise en place d'un cadre commun de formation et d'épreuves communes de formation. Toutefois, à ce stade, aucun des projets lancés n'a abouti du fait de la difficulté à trouver un accord entre les États membres, la formation et l'éducation faisant partie de leurs compétences exclusives. Comme le démontrent les analyses menées par l'UNECD et l'EPSA, cette inaction des États européens peut générer un frein majeur pour la mobilité des étudiants en santé. Ces derniers font face à un risque de redoublement si les unités d'enseignement du pays d'accueil ne sont pas considérées comme similaires à celles d'une année de formation en France.

⁴ Sénat. 25 juin 2020. [La mobilité des professionnels de santé au sein de l'Union européenne](#)

Un niveau des étudiants français en langues étrangères à renforcer

L'apprentissage des langues est un facteur important de construction du sentiment d'appartenance à une communauté européenne et citoyenne en favorisant les dialogues entre les pays, les cultures et les personnes. La maîtrise de l'anglais est quant à elle devenue un atout majeur pour les professionnels de santé. Quand l'anglais constitue désormais la langue officielle de la recherche médicale (*The Lancet*, *New England Journal of Medicine*), les professionnels de santé sont également de plus en plus amenés à côtoyer des patients allophones. Pourtant, les étudiants en santé ne disposent que d'un faible nombre de langues tout au long de leur formation. L'anglais y est enseigné avec un taux horaire généralement inférieur à 25 heures par an. Cette problématique semble toutefois intrinsèque au système scolaire français comme en témoigne un rapport remis en 2018 au ministère de l'Éducation qui constate un faible niveau des élèves français en anglais⁵.

Ces lacunes entravent à long terme les désirs de mobilités des étudiants en ne leur permettant pas d'enrichir leurs compétences par le biais d'expériences internationales. Ce manque de compétences peut *in fine* déboucher à des difficultés à exercer sereinement leur profession à travers une barrière linguistique vis-à-vis de patients non francophones et un risque accru d'erreurs médicales. Renforcer leur niveau de langues des étudiants en santé permettrait d'améliorer la qualité et la pertinence des soins fournis aux patients allophones et de mieux appréhender pour les professionnels de santé l'évolution de leurs pratiques à travers les avancées de la recherche médicale.

Conclusion

La mobilité internationale des étudiants en santé ne relève pas seulement d'un enjeu propre à la jeunesse. Elle revêt avant tout une dimension de santé publique en favorisant la découverte de bonnes pratiques utilisées dans d'autres systèmes de soins et en améliorant la qualité des soins fournis par les professionnels au quotidien. La collaboration internationale face aux risques sanitaires, la prise en charge des patients allophones et la compréhension des avancées de la recherche constituent autant d'enjeux pour les professionnels de santé que la mobilité internationale en santé permet de mieux confronter. Le think tank de l'Europe de la santé se joindra ainsi à toute initiative qui permettra de renforcer la mobilité des étudiants en santé par l'information, l'harmonisation des cycles de formation et la maîtrise des langues étrangères.



⁵ Alex Taylor, 2018, [Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde.](#)